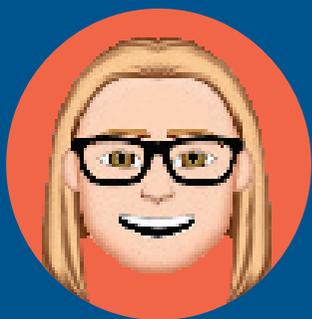


# La responsabilité individuelle



## Roxane Ecoffey

Pension Manager,

Sous-Directeur Gonet & Cie SA,

Vice-Présidente du Conseil

lemania pension hub

À 25 ans, chaque affilié reçoit son premier certificat de prévoyance. Autant de nombres et de termes techniques sur une simple page A4 peuvent refroidir les ardeurs du novice à essayer d'en comprendre le contenu. Et pourtant, c'est le début de 40 années de cotisations, un parcours jonché de pauses dans sa carrière, de reconversions professionnelles, de changements dans sa vie privée, et d'autres projets qui auront tous un impact sur son 2<sup>ème</sup> pilier. Mais concrètement de quoi parle-t-on? En 2019, le stéréotype d'une carrière de 40 ans au sein du même employeur disparaît progressivement. Par ailleurs, un départ à l'étranger, une baisse du taux d'activité ou même un arrêt total, une prise d'activité en qualité d'indépendant, un divorce, ou un achat immobilier semblent être des événements devenus courants de nos jours, ils ne sont toutefois pas anodins pour l'évolution d'un capital de prévoyance.

Outre les aléas de la vie professionnelle ou privée, le type de prévoyance choisie par l'employeur impactera le capital accumulé. En effet, les systèmes de prévoyance professionnelle sont très disparates d'une entreprise à l'autre: primauté des prestations versus des cotisations, plan minimum LPP, couverture totale du salaire

ou fondation bel étage sont des paramètres qui influencent fortement l'évolution du capital de retraite, ainsi que l'assurance face aux risques de décès et d'invalidité.

Chaque preneur de prévoyance cotise à son 2<sup>ème</sup> pilier durant son affiliation à une caisse de pension, et il peut potentiellement procéder à des rachats pour améliorer ses prestations assurées et pour accroître son capital. Cependant, que devient ce dernier lorsqu'il sort de la caisse de pension? L'avoir accumulé à une date déterminée doit être transféré auprès d'une fondation de libre passage. Il est important de préciser qu'en situation de libre passage il n'y a plus de cotisations. En conséquence, le preneur de prévoyance ne peut compter que sur la capitalisation de son avoir pour le faire fructifier à long terme. Cette situation doit être vue comme une véritable opportunité. En effet, grâce à l'investissement dans les marchés financiers, l'avoir du preneur de prévoyance est dynamisé et en outre tous les gains en capitaux ne sont pas fiscalisés tant que l'argent reste dans le système du 2<sup>ème</sup> pilier.

Certaines personnes se sentent suffisamment à l'aise avec les thèmes de la prévoyance et des placements pour

faire elles-mêmes un choix de fondation et de solution. À l'inverse, d'aucuns n'y accordent pas beaucoup d'importance et oublient même parfois leurs avoirs, qui seront finalement versés à la fondation institution supplétive LPP par leur ancienne caisse, faute ne pas avoir reçu d'instruction de transfert. D'autres s'intéressent à leur 2<sup>ème</sup> pilier, mais n'en comprennent pas tous les rouages. Dans ces cas-là, il est judicieux de se faire accompagner par un spécialiste qui pourra vulgariser leur situation actuelle et leur présenter les options possibles. Les sites internet de prestataires en prévoyance peuvent quant à eux être une première source d'information, que ce soit pour les intermédiaires financiers ou les preneurs

de prévoyance directement. La volonté d'obtenir des renseignements sur le sujet se fait de plus en plus ressentir, et pour y répondre un restaurant vient même d'ouvrir à Genève, les thèmes y étant abordés portant uniquement sur le système des trois piliers suisses.

Il est fondamental de trouver une solution qui corresponde aux besoins et aux souhaits du preneur de prévoyance. Pour y parvenir, il faut réfléchir à plusieurs éléments, dont par exemple la durée d'investissement de l'avoir en libre passage, le niveau de risque jugé acceptable en l'investissant dans les marchés financiers ou encore sa sensibilité face à la volatilité. La prévoyance professionnelle représente

la principale, voire l'unique fortune du preneur de prévoyance, d'où l'importance qu'il s'y intéresse tout au long de sa vie active, mais également que son conseiller lui rappelle cette réalité et l'accompagne dans son développement.

La responsabilité individuelle de chacun est engagée quant aux décisions qu'il doit prendre pour son avoir de prévoyance. Cela en vaut assurément la peine: c'est en le capitalisant qu'il pourra soit améliorer ses prestations en cas de nouvelle affiliation à une caisse de pension, soit profiter de sa retraite en toute sérénité.

Capitaliser  
pour améliorer  
ses prestations  
en cas de  
nouvelle  
affiliation.

### Comparaison de l'évolution de l'indice lemania LPP30 et du SMI

